

Voici les dates des prochaines mobilisations :

➤ Mardi 23 Mai 2023 11 h Place de Bretagne

Appel de l'intersyndicale locale départementale.
Communiqué de presse intersyndical ci-après.

➤ Mardi 6 Juin 2023 - Modalités à définir

14^e journée nationale, à l'occasion du vote du projet de loi par les parlementaires le 8 juin

Pour Rappel : Il est tout à fait légal de se déclarer gréviste pour 5 minutes dans la Fonction Publique Territoriale.

Cette possibilité permettra à des agents souhaitant participer au mouvement de limiter les pertes sur salaire tout en augmentant le nombre de grévistes.

Exemple d'un agent avec un salaire Brut mensuel de **1982.25€**

- ☐ Une **journée** de grève = 1/30^{ème} du salaire Brut soit $1982.25 / 30 = 66.07$ € brut
- ☐ Une **demi-journée** de grève = 1/60^{ème} du salaire Brut soit $1982.25 / 60 = 33.04$ € brut
- ☐ Pour une **heure** de grève = 1/151,67^{ème} du salaire Brut soit $1982.25 / 151.67 = 13.06$ € brut
 - ☐ Pour **5 minutes** de grève = 13.06 € pour 60 minutes donc pour **5 minutes** :
 - ☐ $13.06€ / 60 \text{ minutes} \times 5 \text{ minutes} = 1.08€$ brut

Nous vous rappelons aussi que vous n'avez pas à indiquer votre temps de grève, mais avertir votre responsable lors de votre retour sur poste.

Suite à la demande de l'intersyndicale, la DRH nous confirme son accord pour abaisser le lissage des retenues pour fait de grève à hauteur **d'une retenue par mois**, quel que soit la durée de la retenue, à compter de la paie du mois de mars.

Par exemple si vous avez été gréviste 3h le 7 mars et 3h le 8 mars on vous retiendra uniquement les 3 premières heures du 7 mars sur la paie de mars.
Et les 3h suivantes seront retenues sur la paie d'avril.

L'intersyndicale compte sur la mobilisation de toutes et tous lors de ces journées.

Pour plus de détails, contactez vos organisations syndicales ci-dessous.



Toujours unis, nombreux et déterminés pour le retraitet pour le progrès social MANIFESTATIONS LE 23 MAI ET LE 6 JUIN 2023

2,3 millions de jeunes, de salarié.es et de retraité.e.s ont défilé partout en France, faisant de ce 1^{er} mai 2023 un des plus importants de notre histoire sociale. Une centaine de syndicalistes des 5 continents ont rejoint notre manifestation parisienne en soutien à la mobilisation française. Parmi eux, étaient présent.e.s Esther Lynch, secrétaire générale de la CES et Luc Triangle, secrétaire général de la CSI. Cette 13^{ème} journée unitaire contre la réforme des retraites démontre la détermination des travailleurs et travailleuses à faire échec à cette réforme des retraites. Depuis plus de 3 mois, des records sont battus tant par le nombre de manifestant.e.s que par le nombre de grévistes dans le public comme dans le privé.

Malgré cela, l'exécutif a enchaîné les passages en force : refus de recevoir les syndicats, utilisation du 49-3, promulgation immédiate malgré la censure partielle du Conseil constitutionnel... La décision du Président de la République de maintenir sa réforme malgré l'opposition quasi unanime de la population crée une défiance profonde. L'intersyndicale dénonce, une nouvelle fois, solennellement, ces décisions autoritaires qui ajoutent à la crise sociale une crise démocratique. L'intersyndicale a toujours refusé de céder à ces provocations et s'est attachée à maintenir une mobilisation pacifique, festive et populaire malgré des incidents parfois graves que nous déplorons.

Une nouvelle fois, le conseil constitutionnel a retoqué la possibilité de déclencher un référendum d'initiative partagée, l'intersyndicale se félicite de la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites qui sera à l'ordre du jour le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi permettra pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer par un vote sur la réforme des retraites.

Dans ce cadre, l'intersyndicale appelle à :

- Une première manifestation intersyndicale le 23 mai à Rennes à 11 h, départ place de Bretagne (modalités à venir dans les autres localités).
- Une deuxième journée d'action commune, de grèves et de manifestations le 6 juin prochain permettant à l'ensemble des salariés de se faire entendre des parlementaires.

Depuis 6 mois, les organisations syndicales de salariés font de nombreuses propositions, notamment en matière de financement, pour renforcer notre système de retraite par répartition et le rendre plus juste.

Le gouvernement a annoncé l'ouverture d'un cycle de concertations sans que l'objet ni le cadre ne soient précisément fixés. Les organisations syndicales de salarié.e.s rappelleront leur refus de la réforme des retraites.

Elles travailleront à des propositions intersyndicales communes mettant à contribution les employeurs, pour que les préoccupations des salarié.e.s soient enfin prises en compte, en matière de salaires, de conditions de travail, de santé au travail, de démocratie sociale, d'égalité F/H et d'environnement notamment. La défiance est profonde et le dialogue ne pourra être rétabli que si le gouvernement prouve sa volonté de prendre enfin en compte les propositions des organisations syndicales.

Le 9 mai 2023